



TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE SITE DE PAIEMENT DE LA DGFIP



Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des titres et articles de rôles par Internet via le dispositif PayFiP.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

Les mises à jour sont signalées en jaune.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....	4
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.....	4
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	5
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	7
2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP.....	7
3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	8
3.1 LES ETAPES PRÉALABLES.....	8
3.2 LA MISE AUX NORMES NECÉSSAIRE POUR L’OUVERTURE DU SERVICE.....	8
3.2.1 <i>La mise aux normes des avis des sommes à payer.....</i>	<i>8</i>
3.2.3 <i>Les tests et validation de l’adaptation des ASAP.....</i>	<i>12</i>
3.3 PASSAGE EN PRODUCTION.....	12
4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION PAYFIP.....	13

ANNEXES

- 1 Liste des codes produits
- 2 Tableau des messages d’erreurs envoyés par PayFiP

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFiP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèches de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de PayFiP de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent une option de paiement par prélèvement.

Cette option permet pour les collectivités adhérentes à PayFiP de proposer à leurs usagers de régler leurs titres par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version 15, l'offre PayFiP devient l'offre PayFiP.

Cette offre s'appuie sur l'application TIPI et contient le paiement par Carte bancaire et le paiement par prélèvement

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

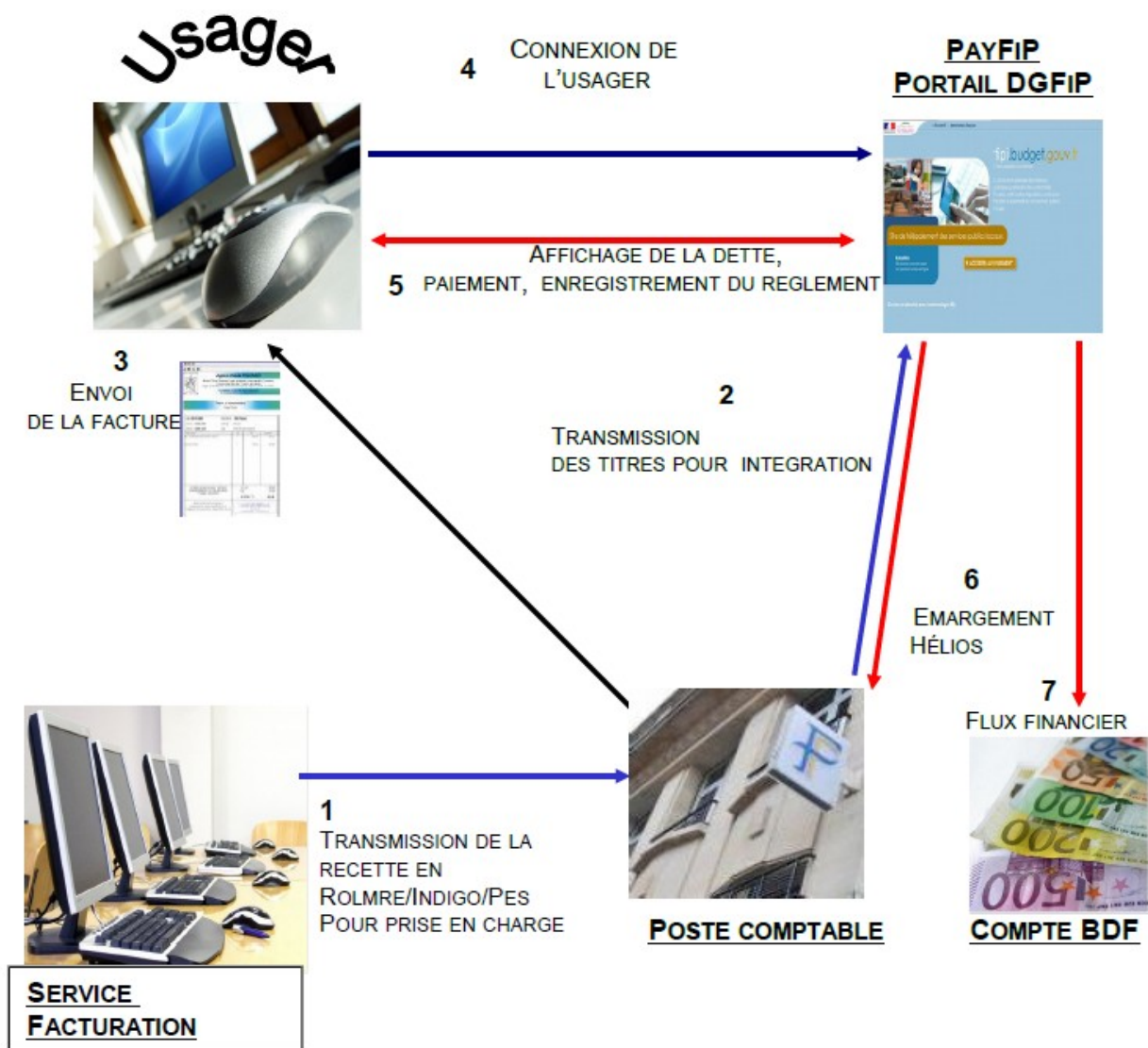
Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

Pour le règlement des titres et des rôles émis par les collectivités, la solution PayFiP constitue la solution de paiement unique permettant de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement www.tipi.budget.gouv.fr, a été mise à jour et est devenue www.payfip.gouv.fr.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

L'environnement qui gère les règlements est entièrement automatisé et sécurisé. L'automatisation du processus est présente de la prise en charge du titre ou du rôle jusqu'à son émargement comptable dans l'application Hélios après paiement.



A réception de son avis des sommes à payer (ASAP), l'utilisateur se connecte en mode sécurisé sur la page de paiement de la DGFIP <https://www.payfip.gouv.fr> dont l'adresse est indiquée sur son ASAP. Il saisit dans le formulaire proposé l'identifiant de la collectivité.



Ensuite, il saisit la référence et le montant de sa dette ainsi que son adresse de courrier électronique pour recevoir le ticket de télé-paiement (ce ticket sera reçu parallèlement par le comptable public). Le choix du moyen de paiement lui est alors proposé.

Pour qu'un titre soit payable par Internet, il faut qu'il ait été préalablement pris en charge par le comptable dans Hélios. Sa mise en ligne se fera dans un délai de 48 h. PayFiP effectue des contrôles de cohérence entre les données saisies et ses bases. Si des anomalies sont constatées, des messages d'erreur s'affichent à l'utilisateur (cf annexe 2).

Lorsque PayFiP a identifié la dette, l'utilisateur choisit le mode de paiement en fonction des options de paiement retenues par la collectivité. (Les écrans de paiement par carte bancaire ou par prélèvement ne sont pas représentés dans ce document).

A l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a pas valeur de quittance. Dans tous les cas, le ticket de paiement est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au poste comptable responsable du recouvrement.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et interdit un éventuel double paiement par Internet pour cette dette. Le comptable reçoit le flux d'émargement à J+1 et le flux financier à J+2. J étant le jour où la transaction a été enregistrée.

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la bonne réalisation de chaque projet.

2) LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP

Pour adhérer au dispositif, la collectivité ou l'établissement public local doit respecter un certain nombre de critères :

- le budget de la collectivité adhérente doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios**.
- la collectivité doit utiliser une **nomenclature** du secteur public local (**hors M31**, le service n'est à ce jour pas offert aux offices publics de l'habitat) ;
- la collectivité doit émettre des flux aux formats **ROLMRE , INDIGO ou PES ASAP** ;
- la collectivité doit **éditer des avis des sommes à payer** faisant apparaître les données nécessaires à l'identification de la facture sur le **site de paiement de la DGFIP**. Il s'agit de l'identifiant collectivité, la référence de la dette à payer et un message invitant les usagers à régler leurs dettes sur Internet
- pour les budgets de collectivités qui émettent **plus de 10 000 articles** de rôle par an une demande de **pré-adhésion** devra être transmise par l'intermédiaire du correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP au bureau CL1C de la DGFIP pour validation.
- les montants des titres ou des factures de rôle doivent être supérieurs à 1€ et inférieurs à **1 000 000 000 €**.
- disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) pour l'adhésion au prélèvement.

3) LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES ETAPES PRÉALABLES.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette convention formalise l'adhésion et a pour but de faire connaître le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille le libellé de la collectivité adhérente et les types de produits qui seront payables en ligne.

Ces formalités effectuées, ces documents sont transmis à la DR/DDFiP pour enregistrer l'adhésion. Un numéro de client PayFiP est alors attribué (celui qui doit figurer sur les avis de sommes à payer).

3.2 LA MISE AUX NORMES NÉCESSAIRE POUR L'OUVERTURE DU SERVICE

3.2.1 LA MISE AUX NORMES DES AVIS DES SOMMES À PAYER

Pour bénéficier du site de paiement de la DGFIP, la collectivité doit fournir à ses usagers des Avis des Sommes À Payer (ASAP) comportant toutes les informations utiles au paiement.

Par conséquent, le progiciel gérant l'éditique de la collectivité adhérente devra être en mesure de générer sur l'ASAP, les informations nécessaires au règlement.

Le message doit être suffisamment clair et contenir tous les éléments nécessaires à l'utilisateur, à savoir :

- selon les options retenues, la mention que le paiement en ligne par CB et/ou par Prélèvement est possible ;
- l'adresse du site internet de paiement <https://www.payfip.gouv.fr>
- le **numéro de client** PayFiP, fourni par le comptable ou le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP. Il comporte 6 caractères par exemple : 000999
- la **référence de la dette**, cette référence est indispensable pour que les usagers puissent effectuer leurs paiements. Elle comporte de 18 à 21 caractères décrits ci-après.

Les références que l'utilisateur devra saisir pour l'identification correcte de sa collectivité et de sa dette seront mises en évidence sur la facture. Vous trouverez ci-après la description complète sur la présentation de la référence de la dette.

Cette référence varie selon que l'on utilise la logique Titre ou Rôle. Vous pouvez prendre l'attache de votre prestataire de système d'information, du comptable public ou du correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP pour vous aider à décrypter les champs nécessaires à la composition de cette référence.

Format de la référence dette devant figurer sur les titres et factures de rôles « PayFiP » :

PARAMETRE	CARACTERES	DESCRIPTION DU CHAMP
IDENTIFIANT COLLECTIVITÉ	6 MAX (caractères numériques)	N° DE CLIENT PAYFiP COMMUNIQUÉ PAR L'ADMINISTRATEUR DÉPARTEMENTAL, COMPORTE AU MINIMUM 1 CARACTÈRE NUMÉRIQUE ET AU MAXIMUM 6 (Ex : POUR LE NUMÉRO DE CLIENT PAYFiP 000017, INDIQUER 000017 OU 17)
RÉFÉRENCE INDIGO TITRE	18 MAX	CODEXER : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + NUMTITRE : 1 À 8 MAXIMUM, NUMÉRIQUES + NUMORDRE : 1 À 6 MAXIMUM, NUMÉRIQUES <u>EXEMPLE : 2014-1234-1 (ou 2018-00001234-000001)</u> (AVEC NUMTITRE = 00001234 ET NUMORDRE = 000001)
RÉFÉRENCE PES ASAP	18 MAX	EXER : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + IDPCE : 1 À 8 MAXIMUM, NUMÉRIQUES + IDLIGNE : 1 À 6 MAXIMUM, NUMÉRIQUES <u>EXEMPLE : 2014-567-1 (ou 2018-00000567-000001)</u> (AVEC IDPCE = 00000567 ET IDLIGNE = 000001)

RÉFÉRENCE ROLMRE	21 MAX	ROLEX : 4 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + ROLREC : 2 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES OU ALPHABÉTIQUES + ROLDEB : 2 OBLIGATOIRES, NUMÉRIQUES + ROLDET : 1 À 13 MAXIMUM, NUMÉRIQUES <u>EXEMPLE : 2014-AZ-00-5678</u> <u>OU 2014-AZ-00-0000000005678</u> (AVEC CODE RECETTE = AZ, ROLDEB = 00 ET ROLDET = 0000000005678)
PARAMETRE	CARACTERES	DESCRIPTION DES CHAMPS
Référence PES V2 ORMC	21 MAX	ZONE1 à 4 caractères : Zone Exer du bloc bordereau + ZONE2 à 2 caractères : deux premiers caractères de la Zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce* + ZONE3 à 2 caractères : + 00 si la zone NumDette du bloc pièce contient moins de 14 caractères ou 2 premiers caractères de la zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 15 caractères ou 0 + le premier caractère de zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 14 caractères + ZONE4 à 13 caractères max Zone NumDette du bloc pièce <u>EXEMPLE : 2014-AZ-00-5678 ou 2014-AZ-00-0000000005678</u>

NB: Pour simplifier la saisie des usagers, Il est préférable de ne faire apparaître sur les titres ou factures de rôles, que les caractères indispensables. Il convient par conséquent de ne pas faire apparaître tous les « 0 » des champs NUMTITRE, NUMORDRE et ROLDET, NumDette.

Détermination du NUMORDRE pour le protocole INDIGO Titres:

Pour l'INDIGO, la référence de la dette = CODEXER+NUMTITRE+NUMORDRE. Si NUMTITRE (numéro de titre) apparaît clairement sur le titre, le NUMORDRE n'y est pas systématiquement inscrit il est donc nécessaire de l'indiquer à l'utilisateur.

Pour le déterminer, suivre les règles suivantes :

Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à «**000001** » ou «**1** ».

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à " **000001** " ou «**1** ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation " (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

Détermination de l'IdLigne pour le protocole PES ASAP:

Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation " la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " 000001 ". ou «1 »

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation " la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit être impérativement servie à " 000001 " ou «1 ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation " la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

Nota : Pour les titres « Multi Débiteur - Multi Imputation », il convient de prendre l'attache de l'équipe métier PayFiP du bureau CL1C, par l'intermédiaire de la Direction Locale des Finances Publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :

Pour ce format, la zone ROLREC (code recette, caractères alphanumériques) est obligatoirement renseignée.

Si ROLDEB est renseigné, prendre la valeur existante, si non renseigné, prendre « 00 ».

Particularités pour la logique ROLE (PES V2 ORMC) :

Guide_de_mise_en_oeuvre PayFip_Site_DGFIP_v22_mai2021.odt

Pour ce format, les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce sont obligatoirement renseignés.

EXEMPLE DE REFERENCE devant apparaître sur l'ASAP (ROLMRE ou ORMC):

2018-EA-00-2358 ou 2018-EA-00-0000000002358

ATTENTION :

Pour la logique rôle (ROLMRE et PES V2 ORMC), la numérotation des factures de rôle devra impérativement être séquentielle sur une année civile pour éviter tout doublon.

Pour un rôle, la valeur des deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc devra impérativement être identique sur toutes les lignes d'un numéro de facture sinon l'article de rôle ne sera pas payable en ligne.

3.2.3 LES TESTS ET VALIDATION DE L'ADAPTATION DES ASAP

Avant de proposer le service de paiement en ligne au public, un test pour vérifier la solution d'édition doit être effectué. Celui-ci consiste à présenter au comptable ou au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP une dizaine d'ASAP au nouveau format, par courrier ou par voie dématérialisée.

Le comptable et le correspondant moyens de paiement s'assurent que les mentions obligatoires sont présentes et correctement structurées.

3.3 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois que l'adaptation des avis des sommes à payer a été validée, le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP doit **activer l'adhésion** de la collectivité adhérente dans PayFiP.

Par la suite, le comptable public doit **paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des pièces pour 1^{er} envoi PayFiP », sans ce paramétrage aucun titre de la collectivité ne sera payable en ligne.**

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à la collectivité pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne avec la nouvelle formule d'avis des sommes à Payer.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.

4) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION PAYFiP

Phase 1: Etapes préparatoires dans la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre.
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP

Phase 2: Création du client PayFiP par le correspondant moyens de paiement et test des ASAP

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP,
- Adaptation des ASAP pour faire figurer les éléments indispensables au paiement
- Edition d'ASAP de test pour le comptable ou le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiPP
- Si résultat des tests positifs, activation du compte PayFiP

Phase 3 : Mise en production

- Edition des titres ou articles de rôles au format ASAP nouvelle formule ;
- Envoi des ASAP au format PayFiP après autorisation du comptable

Phase 4 : Ouverture du service en ligne :

- A réception des ASAP, connexion et paiement des usagers sur la page de paiement DGFIP

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M14

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-1	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-1	04 SOCIAL	7066
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-1	06 TRAVAUX	4582
M14-1	06 TRAVAUX	704
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-1	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70685
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-1	19 PRETS	2764
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-2	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-2	04 SOCIAL	7066

M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-2	06 TRAVAUX	4582
M14-2	06 TRAVAUX	704
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1345
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	10226
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-2	19 PRETS	2764
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-3	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-3	04 SOCIAL	7066
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-3	06 TRAVAUX	45422
M14-3	06 TRAVAUX	4582
M14-3	06 TRAVAUX	704
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419

M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7078
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1328
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-3	19 PRETS	274
M14-3	19 PRETS	2764
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-4	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-4	04 SOCIAL	7066
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-4	06 TRAVAUX	4582
M14-4	06 TRAVAUX	704
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479

M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	132
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	747
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-4	19 PRETS	274
M14-4	19 PRETS	2764
M14-5	04 SOCIAL	7066
M14-5	06 TRAVAUX	704
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-5	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735

M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7363
M14-5	15 AUTRES SERVICES	706
M14-5	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-5	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M14-5	19 PRETS	2764
M14-6	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-6	04 SOCIAL	7066
M14-6	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-6	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-6	15 AUTRES SERVICES	7068
M14-6	15 AUTRES SERVICES	70688

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M21-M22

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7341
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7342
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475

M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7548
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7722
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6129
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731

M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73171
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7323
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704

M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7315
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475

M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	165
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7081
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7082
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7083
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7084
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7087
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7088
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	735
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7472
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7473
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7477
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	773
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	777
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M22-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70615
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70616

M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70618
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73112
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733141
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733241
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73412
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73421
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7348
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7385
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7388
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7453
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7483
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7588
M22-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M22-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7341
M22-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M22-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70821
M22-3	04 SOCIAL	7318
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-3	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-4	04 SOCIAL	7318
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082

M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-A	04 SOCIAL	7318
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-A	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-A	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-A	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-B	04 SOCIAL	7318
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-B	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-B	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-B	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-E	04 SOCIAL	7318
M22-E	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	04 SOCIAL	7318
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-J	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-J	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-J	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-L	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	04 SOCIAL	7318
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-M	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-M	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-N	04 SOCIAL	7318
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-N	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-N	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-N	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702

M22-P	04 SOCIAL	7318
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-P	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-P	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-P	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	04 SOCIAL	7318
M22-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7317
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7341
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7342
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	735
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	738
M22-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M22-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M22-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M49

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-A	06 TRAVAUX	4582
M49-A	06 TRAVAUX	704
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-A	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7063
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7088
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-	06 TRAVAUX	4582
M49-	06 TRAVAUX	704
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6091
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	15 AUTRES SERVICES	1318

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : AUTRES NOMENCLATURES

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M1-5-7-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M1-5-7-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	7067
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	70688
M4-	06 TRAVAUX	4582
M4-	06 TRAVAUX	704
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	753
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7085
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7086
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M4-	15 AUTRES SERVICES	706
M41-	06 TRAVAUX	706
M41-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	701
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	704
M42-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M42-	02 ORDURES MENAGERES	7061
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M42-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M42-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M42-	15 AUTRES SERVICES	706
M43-A	15 AUTRES SERVICES	706
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M43-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M43-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M52-	04 SOCIAL	7066
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M52-	06 TRAVAUX	704
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775

M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M52-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	15 AUTRES SERVICES	7064
M52-	15 AUTRES SERVICES	7065
M52-	15 AUTRES SERVICES	7068
M52-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M52-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M52-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M52-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M52-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M52-	17 ETUDES	705
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M52-	19 PRETS	2744
M52-	19 PRETS	2748
M52-	19 PRETS	2764
M52-	19 PRETS	7621
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M57-	04 SOCIAL	7066
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M57-	06 TRAVAUX	704
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718

M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	731
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M57-	15 AUTRES SERVICES	7061
M57-	15 AUTRES SERVICES	7064
M57-	15 AUTRES SERVICES	7065
M57-	15 AUTRES SERVICES	7068
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M57-	17 ETUDES	705
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M57-	19 PRETS	2744
M57-	19 PRETS	2748
M57-	19 PRETS	2764
M57-	19 PRETS	7621
M61-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	74718
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083

M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M61-	15 AUTRES SERVICES	7061
M61-	15 AUTRES SERVICES	7068
M61-	15 AUTRES SERVICES	70878
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74881
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7714
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7748
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70878
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M71-	15 AUTRES SERVICES	7068
M71-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M71-	19 PRETS	2745
M71-	19 PRETS	2748



ANNEXE 2 - TABLEAU DES CODES ERREURS

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GENERIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE= "A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail, si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP). un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)			le N°du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2				

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »

T3

"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client uniquement CB

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation

Client uniquement PREL

si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"

Client CB et PREL

si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.

T4

"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur PayFiP

Client CB et PREL

Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »

T10

"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.

un reporting informera l'administrateur TIP

si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP

	0 - 1 - 2 - 3		<u>Cliant uniquement CB</u> si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible ----- --- <u>Cliant uniquement PREL</u> si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible ----- ---- <u>Cliant CB et PREL</u> si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »	T5		Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0
			Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant					
				T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFiP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
contrôle IRIS	1 - 2 - 3	cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"						
				T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service. Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.	T8	"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé" un reporting informera l'administrateur PayFiP	Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant. Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTITRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2				
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3		Sans Objet.	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture". un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
			si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).	R8	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP		"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, un reporting informera l'administrateur PayFiP

MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	7	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).	M1 Erreur de forme du montant	SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau." Un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible	M2 paiement non autorisé	Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caratères (M1) est fait en premier.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.
				si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur PayFiP.	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP

	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquez sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
		0 - 1 - 2 - 3		Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen). Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).	M5	Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation." un reporting informera l'administrateur PayFiP			
	Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme" "Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"	"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau" "Pour votre information le numéro		Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		Si un numéro d'entrée existe en base, sa saisie est demandée pour l'accès type Portail DGFiP. Alors la valeur saisie doit correspondre à celle présente en base. Pour les accès site collectivité, le paramètre sera facultatif mais si la valeur est présente dans l'url envoyé à PayFiP, elle doit correspondre à celle présente en base. Le contrôle ne sera effectué que si en base, l'IEP a été transmis par Hélios. Pour l'activation et le test, l'iep (si le paramètre est présent) doit être conforme à ce qui est prévu dans le cahier des charges (valeur : 123456789).	I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libellée IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adresse électroni que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3		Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A3 Adresse électroni que de confirma tion non- conform e	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Vérifier les adresses électroniques saisies" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	caracteres	1 - 2 - 3	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours, Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
Nota Bene 3	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&parent=19224&expand=1&fileid=338316							